

FORMATION TFP APS

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

Prérequis

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

1. Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois)
2. Justifier de la connaissance de la langue française de niveau B1 (CERL)

Durée

175 heures de formation soit 5 semaines de 35h (SST compris)

Examen : 7 heures

Total : 182 heures

Public visé

Tous publics voulant postuler dans la sécurité privée et y être autorisés répondant au prérequis.

Moyens pédagogiques

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation. Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs.

Matériels pédagogiques

PC sécurité pédagogique, système de sécurité incendie (SSI), Quiz box, bac à feu écologique, daporamas, vidéos.

Évaluation et suivi

Sauveteur Secouriste du Travail :
- Une évaluation pratique
L'examen se déroule devant un jury composé de 3 personnes spécialisées dans le domaine :
- Une épreuve écrite avec un QCU (62 questions)
- 2 cas pratiques avec mise en situation



OBJECTIF

Acquérir les compétences théorique et pratique nécessaires pour travailler dans les métiers de la sécurité privée.

Programme conforme à l'arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 août 2007.

CONTENU



Les modules de formation

- * Module Secourisme - 14h
- * Module Environnement juridique - 21h
- * Module Gestion des conflits - 14h
- * Module Stratégique - 8h
- * Module Prévention des risques incendies - 7h
- * Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier - 7h
- * Module Sensibilisation aux risques terroriste - 13h
- * Module Professionnel - 45h
- * Module Palpation de sécurité et inspection des bagages - 7h
- * Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité - 7h
- * Module Gestion des risques - 11h
- * Module Évènementiel spécifique - 7h
- * Module Gestions des situations conflictuelles dégradées - 7h
- * Module Industriel spécifique - 7h

Attestation et diplôme

SST : Pour les personnes qui ont validé l'évaluation, une attestation de formation provisoire est délivrée à la fin de la formation en attendant la création de la carte SST.

APS : Pour les personnes ayant eu une note supérieure à 12/20 une attestation est délivrée le jour de l'examen en attendant le diplôme. Une fois le diplôme reçu vous devrez faire la démarche auprès du CNAPS, afin que l'on vous délivre la carte professionnelle.

Lieux

La formation est dispensée au sein de notre organisme de formation disposant d'un PC sécurité pédagogique.

Participants

Jusqu'à 12 stagiaires.

Tarif

Sur devis.

Cas de dispense

Si profession pompier :

Formation initiale de 154 heures au lieu de 175 heures (hors examen)

Si SSIAP valide :

Formation initiale de 154 heures au lieu de 175 heures (hors examen)

Si SST valide :

Formation initiale de 161 heures au lieu de 175 heures (hors examen)

RÉFÉRENCES

Programme conforme à l'arrêté du 10 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 3 aout 2007 relatif à l'agrément prévu réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes et de vidéoprotection.

INTERVENANT(S)

Nos formateurs sont tous titulaires d'au moins un diplôme de pédagogie et spécialisés dans le domaine qu'ils enseignent.

Pièces à fournir

- **Informations sur le candidat**
(Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone portable).
- **Copie de la pièce d'identité**
- **2 photos d'identité**
(format passeport)
- **Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS**
- **Justifier de la connaissance de la langue française de niveau B1**
(CERL)

CONTACT

securite@lafabriquedesmetiers.com

Les candidatures sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Notre centre de formation s'engage à vous apporter une réponse dans **un délai de 72h maximum**.

RECYCLAGE



Le renouvellement de la carte professionnelle à lieu tous les 5 ans via une formation Maintien et actualisation des connaissances Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS). La demande de renouvellement de la carte professionnelle est à effectuer 3 mois avant la date d'échéance auprès du CNAPS. L'attestation de formation MAC APS est valable 24 mois.

Centre de formation agréé.
Agrément CNAPS FOR-053-2028-12-29-20230852062
Titre RNCP N°37035

Financement possible par Pôle Emploi.

CONSEIL
NATIONAL DES
ACTIVITÉS
PRIVÉES DE
SÉCURITÉ



La Fabrique des Métiers

6 Impasse des Tailleurs
53810 CHANGÉ

02 49 74 74 73

securite@lafabriquedesmetiers.com



Certificateur :



V1_09/2024